

### ÉDITO

Pour 2009 "serrons nous les coudes".

L'année 2008 restera comme une année charnière synonyme de changements :

- Après une forte demande en 2007, la tendance s'inverse et on assiste à une diminution sans précédent des volumes consommés des panneaux dans l'Europe entière.
- La demande de panneaux à bas taux de formaldéhyde formulée par IKEA - client à fort potentiel - a permis à la profession par l'intermédiaire du syndicat européen, de rebondir en proposant un nouveau seuil standard « EPFS » correspondant à un très bas taux en teneur en formaldéhyde. (diminution de moitié par rapport au standard E1).
- Pour FCBA le départ à la retraite de deux « contributeurs » au développement de l'usage des panneaux :
  - \* Patrice Rancoeur qui a audité et prélevé pendant plus de 30 ans les usines françaises voire européennes remettant au passage les fameux labels CTBH, CTBS et CTBX.
  - \* Marcel Denance qui a contribué à l'établissement de nombreuses normes d'essais de mise en oeuvre et de calcul. La dernière en date étant la norme Pr EN 14272 relative au calcul des caractéristiques mécaniques définies dans la norme NF EN 789 à partir de la composition et des essences utilisées sans avoir recours à des essais.
  - \* Le renforcement de mes actions au profit de la profession « panneaux ».
- La mise en place de la taxe affectée : les moyens mis en oeuvre permettront aux industriels de piloter des actions de recherches appliquées et de lobbying auprès des ministères et de la normalisation...

Pour l'année 2009 nous souhaitons à l'ensemble des industriels des panneaux une année pleine de réussites personnelles et professionnelles. Que l'année soit vecteur de solidarité entre entreprises.

Face à une concurrence parfois déloyale de produits de qualité douteuse et non certifiés, il nous paraît de plus en plus judicieux de faire front tous ensemble pour montrer les performances des panneaux réalisés en France.

**Jean-Marie GAILLARD**

Chargé de Profession Panneaux

Tél. : 05 56 43 63 98 - Mèl : [jean-marie.gaillard@fcba.fr](mailto:jean-marie.gaillard@fcba.fr)

### FCBA notifié par le CARB

FCBA vient d'être notifié par le CARB (California Air Resources Board) comme organisme TPC (Third Party Certifier) sous le numéro W-08-017.

Cette notification permet à FCBA de certifier que les entreprises fabricant des pan-

neaux de particules, de MDF et/ou de contreplaqués sont capables de fabriquer des panneaux respectant les nouvelles exigences des standards de réglementation californienne.

#### Contact FCBA :

Jean Marie Gaillard - Tél. : 05 56 43 63 98

### REACH et l'Ameublement

FCBA organise le 5 février 2009, dans son auditorium, une nouvelle demi journée sur le programme REACH destinée aux industries de l'Ameublement et de l'Agencement ainsi qu'aux distributeurs et leurs fournisseurs.

La synthèse des travaux réalisés par le Groupe de Travail, animé par FCBA avec la participation de l'UNIFA, de fabricants du mobilier domestique et professionnel, des distributeurs sera présentée.

Un focus sera fait sur le cas particulier des matériaux d'ameublement vis-à-vis des substances candidates à l'autorisation.

D'autres Centres Techniques Industriels, comme le CETIM (Centre Technique des Industries de la Mécanique), l'IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement), le CTC (Centre Technique du Cuir) participeront à cette manifestation soutenue par le CODIFA.

Pour plus d'informations, consultez le programme de la journée sur notre site Internet : <http://www.fcba.fr/actualites/>  
Réservez cette date dès aujourd'hui !

#### Contact FCBA et inscription :

Marie Lise Roux - Tél. : 01 40 19 49 56  
[marie-lise.roux@fcba.fr](mailto:marie-lise.roux@fcba.fr)

## Amélioration du profil sanitaire et environnemental des panneaux de particules utilisés dans la construction

(Projet Panneau Neutre, 2006-2008)

Ce projet co-financé par le Ministère du Logement réunit autour de FCBA, le LERMAB et un fabricant de panneaux de particules. L'objectif est d'évaluer des colles alternatives pour fabriquer des panneaux de particules les plus neutres possibles vis à vis de la qualité de l'air intérieur.

Les résultats obtenus au cours de ce projet sur la réduction des émissions de formaldéhyde des panneaux de particules se révèlent très prometteurs. Nous avons testés deux technologies : (i) la substitution des colles à base de formaldéhyde par des colles sans formaldéhyde à base de lignine, tannin et pMDI et (ii) des capteurs de formaldéhyde ajoutés aux colles utilisées dans l'industrie. Le programme de travail a prévu aussi une étape de valorisation énergétique des panneaux en fin de vie.

Les émissions de formaldéhyde des panneaux fabriqués avec les colles à base de lignine, tannin et pMDI sont

de 0,2mg/l, donc inférieures à la limite prévue pour une colle F\*\*\*\* (standard japonaise JIS A 1460). Il s'agit de la limite la plus sévère actuellement en vigueur.

Les résultats obtenus avec les capteurs de formaldéhyde sont moins performants que la solution à base de lignine, tannin et pMDI. Néanmoins une fabrication industrielle a pu être réalisée dernièrement et les tests d'émission sont en cours pour valider cette alternative.

Pour ce qui concerne la performance mécanique des panneaux à base de lignine, tannin et pMDI, les valeurs de cohésion interne et le module d'élasticité satisfont pour la plupart les exigences prévues dans la norme EN 312 pour un panneau de type P2 (panneau non travaillant utilisé en milieu sec) (voir Tableau). Les valeurs de cohésion interne relatives à la performance de la colle ( $\geq 0,35\text{MPa}$ ) satisfont les exigences requises pour un panneau de type P2 mais aussi P4 (panneau travaillant utilisé en milieu sec). Des essais de fabrication supplémentaires sont nécessaires afin d'obtenir une résistance à la flexion correspondante à celle prévue dans la norme EN 312.

Formulations LG/T/pMDI (%)	MV panneau (kg/m <sup>3</sup> )	Cohésion interne N/mm <sup>2</sup> (EN 319)	MOE N/mm <sup>2</sup> (EN310)
Control (UF)	686	0,46	1748
55/25/20	711	0,54	1995
60/0/40	677	0,41	1981
	<b>Exigence EN 312-2</b>	$\geq 0,35$	1600

Pour ce qui concerne la valorisation énergétique des panneaux par combustion ou pyrolyse/gazéification, il apparaît qu'il sera plus facile de valoriser les panneaux étudiés dans ce projet que ceux actuellement commercialisés qui contiennent des teneurs en azote assez élevées qui conduisent à des difficultés de valorisation.

Il convient cependant, avant d'envisager une valorisation à grande échelle, de conforter deux points supplémentaires : production possible de mâchefers et le suivi comparatif de la composition des fumées par le test en appareils de combustion.

Contact FCBA :

Michela Zanetti – Tél. : 05 56 43 63 74

Mél : [michela.zanetti@fcba.fr](mailto:michela.zanetti@fcba.fr)

## Agenda

**La prochaine Commission professionnelle Panneaux** aura lieu le **18 mars 2009** à 9h30 à FCBA Paris.

### 4e Symposium international Composites Bois Polymères

L'Institut technologique FCBA organise les **30 et 31 mars 2009**, à la Cité Mondiale à Bordeaux, le quatrième symposium international sur les bois polymères composites.

L'édition 2009 portera un éclairage spécifique sur une alternative à l'utilisation de matières premières : "de la fibre naturelle aux produits de la construction et de l'ameublement : innovation et technologies".

Contact FCBA :

Catherine Weber - Tél. : 05 56 43 63 80

Mél : [catherine.weber@fcba.fr](mailto:catherine.weber@fcba.fr)

## A noter

### Annales du 6e Symposium Européen du panneau à base de bois des 8-10 octobre 08

Vous trouverez les annales sur notre site Internet :

<http://www.fcba.fr/actualites/>

### Nouvelle organisation interne panneaux

A compter du 01 novembre 2008, FCBA s'est doté d'une nouvelle organisation pour mieux répondre aux attentes de professionnelles de l'industrie du panneau :

- ♦ Karine Laborde devient gestionnaire des marque CTB-H, CTB-S et CTB-X. Pendant les premiers mois Jean-Marie Gaillard l'accompagnera pour réaliser les audits.
- ♦ Création d'un poste 'ingénieur construction panneau et feu". Ce poste est pris en charge par Jean-Marie Gaillard, ce qui confortera et fédérera la réalisation des différentes actions collectives et privées entreprises par FCBA auprès des professionnels. En complément l'ingénieur assurera les actions en expertise feu et sera plus particulièrement le représentant officiel de FCBA auprès du Ministère de l'Intérieur (CECMI).